



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

étudiants

Question écrite n° 102229

Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la difficulté pour les étudiants dans l'enseignement supérieur à trouver des terrains de stage, au point parfois de compromettre la validation de leur année, malgré d'honorables résultats par ailleurs. Les stages permettent de mettre en pratique les compétences acquises dans le cadre des enseignements et apportent aux étudiants une réelle expérience du monde professionnel. Ces périodes de découverte d'environnements professionnels représentent un temps de formation par la pratique particulièrement apprécié des étudiants et qui facilite l'accès à l'emploi, au regard de différentes analyses. Selon une note publiée en décembre 2015 par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 34 % des étudiants ont effectué un stage lors de l'année universitaire 2013-2014, avec des fortes disparités d'accès au stage suivant le cursus choisi : de 15 % en licence générale à 79 % en licence professionnelle, où l'on note par exemple que seulement 55 % des étudiants en master avaient effectué un stage durant cette période. Par-delà ces éléments, un phénomène inquiétant apparaît depuis plusieurs années : des étudiants rencontrent l'échec à l'Université pour défaillance de stage, autrement dit parce qu'ils ne sont pas parvenus à trouver une structure d'accueil pour effectuer leur stage obligatoire et ainsi valider leur unité, et donc leur année. Cette situation se retrouve notamment dans le domaine des sciences économiques, humaines et sociales, mais peut concerner également d'autres filières. Il souhaite rappeler que chaque étudiant ne dispose pas systématiquement de l'ensemble des potentielles structures d'accueil, malgré le travail précieux réalisé dans les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui indiquer comment le Gouvernement entend résoudre ce dysfonctionnement, particulièrement préjudiciable pour la préparation d'entrée dans la vie active chez certains jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102229

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2017](#), page 682

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)